drees

Études et résultats

N° 896 • octobre 2014

Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013

En 2013, la France métropolitaine compte 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans et autant d'enfants de 3 à moins de 6 ans. Au cours d'une semaine habituelle, du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, six enfants sur dix de moins de 3 ans sont gardés, la majeure partie du temps, par leurs parents. Toutefois, dans près de la moitié des cas, l'enfant est aussi confié à une assistante maternelle le plus souvent, à un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), ou encore aux grands-parents.

En dehors des parents, l'accueil à titre principal des enfants se fait le plus fréquemment chez une assistante maternelle (19 %) ou dans un EAJE (13 %).

Les enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés la majeure partie de la journée. En dehors de l'école, ils restent le plus souvent avec leurs parents. Ainsi, 70 % d'entre eux sont gardés principalement par au moins l'un des parents le mercredi et, 81 % le soir entre 16 heures 30 et 19 heures, les autres jours de la semaine.

Sophie VILLAUME, Émilie LEGENDRE

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère des Finances et des Comptes publics
Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Les parents peuvent recourir à différents modes de garde, en les combinant éventuellement au cours de la journée ou de la semaine. L'enfant peut être pris en charge par son père, sa mère, ses grands-parents ou un autre membre de la famille, ou encore être confié à une assistante maternelle, à un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), c'est-à-dire une crèche ou une halte-garderie, ou à une salariée à domicile[1].

61 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés par leurs parents la majeure partie du temps

Selon l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de la DREES réalisée en 2013 (encadré), au cours de la semaine, du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, 32 % des enfants de moins de 3 ans ne sont gardés que par leurs parents, sans aucun autre mode d'accueil ; 48 % sont confiés à un intervenant en plus des parents et 19 % sont pris en charge par trois intervenants ou plus (parents compris). Au final, 30 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés au moins une fois dans la semaine à une assistante maternelle, 23 % à un EAJE et 21 % à leurs grands-parents (graphique 1). Pour les 31 % des jeunes enfants dont les deux parents – ou le parent isolé – travaillent à temps complet, ces taux de recours sont logiquement plus élevés : la moitié des enfants fréquentent alors une assistante maternelle, 30 % sont confiés au moins une fois à leurs grands-parents et 28 % à un EAJE.

En considérant le mode d'accueil auprès duquel les enfants passent le plus de temps au cours de la semaine, 61 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés la majeure partie du temps par un de leurs parents. En dehors des parents, l'accueil chez une assistante maternelle agréée constitue le mode de garde à titre principal le plus fréquent (19 %). Vient ensuite l'accueil en EAJE qui concerne 13 % des jeunes enfants (9 % en crèche municipale ou départementale, 2 % en crèche parentale ou familiale, 1 % en crèche de personnel ou d'entreprise et 1 % en microcrèche ou halte-garderie). 3 % des enfants sont pris en charge la majeure partie du temps par leurs grands-parents ou par un autre membre de la famille. Enfin, l'école est le mode d'accueil principal de 3 % des moins de 3 ans. Cette part s'établit à 8 % pour les enfants de 2 ans. Quand ils sont scolarisés, ces derniers le sont souvent à temps partiel, surtout le matin (Legendre, 2011).

Les solutions d'accueil associent souvent les parents à une assistante maternelle ou à un EAJE

Pour près de la moitié des enfants de moins de 3 ans, les solutions d'accueil adoptées associent les parents à une assistante maternelle ou à un

1. En 2011, 0,5 % des emplois d'assistant(e)s maternel(le)s et 2,7% de ceux de garde d'enfants à domicile étaient occupés par des hommes (Piot, 2013).

ENCADRÉ

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013, réalisée par la DREES en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) est la troisième édition de l'opération, après celles menées en 2002 puis en 2007. Elle s'adresse aux ménages vivant en France métropolitaine ayant au moins un enfant de moins de 6 ans. Son objectif principal est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour la garde de leurs enfants. L'enquête a été réalisée du 28 septembre au 14 décembre 2013, en face à face au domicile de 6 700 ménages.

Durant l'entretien, le parent répondant à l'enquête est invité à renseigner un calendrier d'accueil de l'enfant sur une semaine de référence (il s'agit par défaut de la semaine précédent l'enquête, sauf si le dispositif habituel a été perturbé par la maladie d'un enfant, les congés d'un parent ou encore l'indisponibilité d'un mode d'accueil). Pour chaque jour, de la première minute à minuit, chaque intervenant ou structure (parent, assistante maternelle, établissement d'accueil du jeune enfant, etc.) ayant assuré la garde de l'enfant est indiqué avec les horaires de début et de fin de sa prise en charge.

Ces données permettent de déterminer, pour chaque enfant, un mode de garde principal, c'est-à-dire le mode de garde dans lequel l'enfant passe la plus longue durée sur une période considérée (on a retenu, ici, la période allant du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures pour les enfants de moins de 3 ans ; le mercredi de 8 heures à 19 heures pour les enfants de 3 ans à moins de 6 ans et le soir de 16 heures 30 à 19 heures pour les autres jours de la semaine). Un mode de garde secondaire, dans lequel l'enfant passe le plus de temps lorsqu'il n'est pas accueilli dans son mode de garde principal, est également calculé pour les enfants de moins de 3 ans pour la même période de référence.

Comme lors des éditions précédentes de l'enquête, les enfants concernés par l'étude ont tous moins de 6 ans : dans l'analyse, les moins de 3 ans sont distingués des enfants de 3 à moins de 6 ans, aussi dénommés les 3-5 ans, car leurs besoins et leurs temps d'accueil répondent à des problématiques différentes. L'enquête est représentative de l'ensemble des enfants de moins de 6 ans, et notamment ceux dont les parents sont en congé maternité ou paternité. Elle permet ainsi de rendre compte de la grande diversité des modes de garde des moins de 3 ans, mais pour des raisons de précision statistique, cette diversité ne peut être étudiée sur la sous-population spécifique des enfants de moins de 1 an.

Pour l'analyse, les intervenants de la prise en charge de l'enfant ont été regroupés ainsi :

– les parents comprennent le père ou la mère de l'enfant ainsi que ses éventuels beaux-parents dans les familles recomposées ;

– les assistantes maternelles agréées : il s'agit des personnes agréées par les conseils généraux et gardant des enfants à leur domicile, employées par les parents ;

– les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) comprennent, ici, les crèches municipales et départementales, les crèches d'entreprise, les crèches parentales (les parents assurent la gestion de la structure et interviennent pour garder les enfants) et les crèches familiales (assistantes maternelles agréées employées par la commune et non par les parents), les microcrèches ainsi que les haltes-garderies ;

– les grands-parents ou des membres de la famille ;

– l'école : le temps scolaire comprend ici également le temps du trajet en car scolaire le cas échéant ;

– la garde à domicile correspond à la garde simple, au domicile d'une seule famille, ou à la garde partagée, entre le domicile de l'enfant et celui d'une autre famille ;

– les autres modes de garde incluent les assistantes maternelles non agréées, les travailleuses familiales ou aides ménagères, les jeunes filles au pair, les baby-sitters, les amis, voisins et toute autre personne extérieure à la famille. Cette catégorie comprend également les jardins d'enfants, les gardes périscolaires, les centres de loisirs et les établissements spécialisés.

EAJE. Ainsi, respectivement 18 % et 12 % des enfants de moins de 3 ans sont d'abord gardés par une assistante maternelle agréée ou un EAJE, et à titre secondaire par leurs parents (tableau 1). L'accueil par une assistante maternelle ou un EAJE à titre secondaire, en relais des parents, est également fréquent et concerne respectivement 9 % et 8 % des enfants de moins de 3 ans.

Quand les enfants sont confiés principalement à une assistante maternelle (tous modes de garde secondaires confondus), ils passent en moyenne 37 heures avec elle dans la semaine, contre 39 heures dans les EAJE. 56 % des enfants gardés à titre principal en EAJE y passent en effet cinq jours par semaine, contre seulement 38 % des enfants confiés à une assistante maternelle.

Globalement, parmi les 39 % d'enfants qui ne sont pas gardés la majeure partie de la semaine par leurs parents, deux sur trois ne sont confiés qu'à un seul autre intervenant[2].

Quand les enfants de moins de 3 ans sont surtout gardés par leurs parents, mais aussi confiés à une autre personne ou structure au cours de la semaine, ils passent alors respectivement 19 heures, en moyenne, avec cette dernière s'il s'agit d'une assistante maternelle, 14 heures si c'est dans un EAJE et 9 heures et 30 minutes si ce sont les grands-parents (tableau 1).

Quand les deux parents travaillent à temps plein, 73 % des enfants sont confiés à titre principal à un tiers

Quand l'un des parents ne travaille pas[3], il s'occupe généralement de son enfant en journée dans la semaine : 86 % des enfants sont alors gardés à titre principal par leurs parents (tableau 2).

Lorsque les deux parents travaillent, leur implication dans la prise en charge de l'enfant est fortement liée à l'organisation de leur temps de travail. Garder son enfant tout en travaillant nécessite, en effet, d'être disponible durant la journée. Cette situation se rencontre donc plus souvent quand au moins l'un des deux parents travaille à temps partiel. Bien que plus rare, elle reste possible lorsque les deux parents (ou le parent seul qui vit avec l'enfant) travaillent à temps complet : 27 % des enfants de moins de 3 ans sont alors gardés principalement par leur père ou leur mère (contre 61 % de l'ensemble des moins de 3 ans). Dans 77 % des cas, l'enfant a également un autre mode de garde (une fois sur deux, il s'agit d'une assistante maternelle). Les

GRAPHIQUE 1

Part des enfants de moins de 3 ans gardés au moins une fois par un tiers, en semaine entre 8 heures et 19 heures

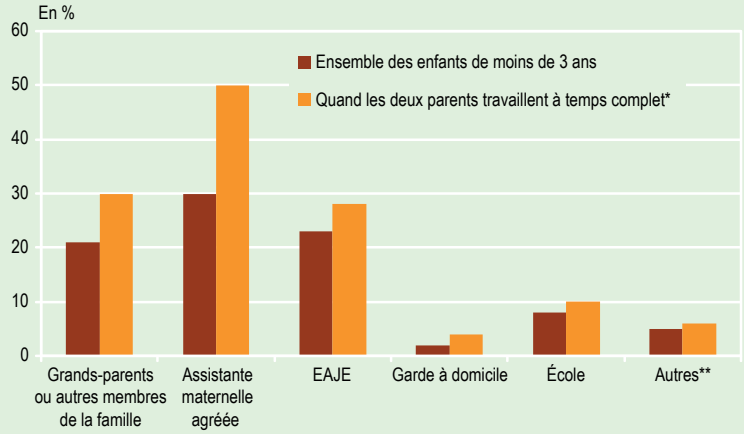

EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant.

(*) Ou, dans le cas des familles monoparentales, quand le parent travaille à temps complet.

(**) Assistante maternelle non agréée, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

Lecture • 30 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés au moins une fois dans la semaine à une assistante maternelle.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

TABLEAU 1

Combinaisons de modes de garde principal et secondaire : fréquence et durée moyenne passée auprès de chaque mode

Mode de garde principal	Mode de garde secondaire	% des enfants de moins de 3 ans	Temps moyen passé dans le mode de garde principal (h:min)	Temps moyen passé dans le mode de garde secondaire (h:min)
Parents	Aucun	32	55 : 00	
Assistante maternelle agréée	Parents	18	37 : 08	16 : 30
EAJE	Parents	12	38 : 54	14 : 52
Parents	Assistante maternelle agréée	9	34 : 28	18 : 56
Parents	EAJE	8	39 : 54	14 : 02
Parents	Grands-parents*	7	44 : 07	09 : 34
Parents	École	3	37 : 35	15 : 07
Autres combinaisons		11		
Ensemble		**100**		

EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant.

(*) Ou d'autres membres de la famille.

Lecture • Au cours de la semaine (du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures), 18 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par une assistante maternelle et à titre secondaire par leurs parents. Ils passent en moyenne 37 heures et 8 minutes chez l'assistante maternelle et 16 heures et 30 minutes avec leurs parents.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

2. Cette part dépend toutefois du mode de garde principal : si respectivement 77 % et 70 % des enfants gardés principalement dans un EAJE ou par une assistante maternelle ne sont confiés qu'à cette personne ou à cette structure en plus des parents, ce n'est le cas que d'un quart des enfants qui passent la majeure partie de la semaine à l'école.

3. Parmi les ménages ayant un enfant de moins de 3 ans où au moins l'un des parents ne travaille pas (y compris les familles monoparentales), la mère, dans 91 % des cas, est inactive ou au chômage (90 % dans les couples).

GRAPHIQUE 2

Évolution du mode de garde principal des enfants de moins de 3 ans en semaine de 8 heures à 19 heures entre 2002 et 2013

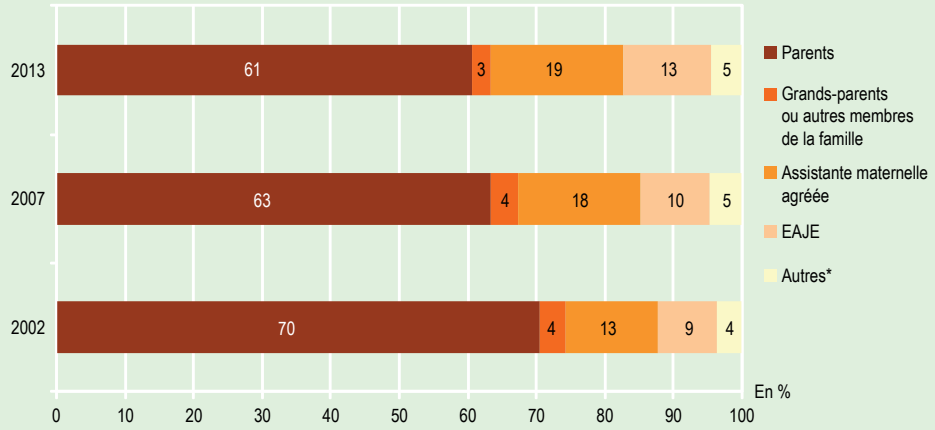

EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant.

(*) Garde à domicile, école, assistante maternelle non agréée, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Sources • Enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2002, 2007 et 2013.

parents qui travaillent à temps plein et qui gardent leur enfant à titre principal ont le plus souvent des horaires de travail décalés, ce qui permet un relais auprès de l'enfant (Sautory, 2011). Dans environ un cas sur cinq, la mère travaille à domicile et peut, dans une certaine mesure, s'organiser pour assurer la garde de son enfant. Toutefois, lorsque les deux parents travaillent à temps complet, le recours à un mode de garde extérieur à la famille reste la solution la plus fréquente : 38 % des enfants sont confiés à titre principal à une assistante maternelle et 21 % à un EAJE (tableau 2).

Le recours aux assistantes maternelles et aux EAJE a augmenté depuis 2002

Depuis 2002, les enfants de moins de 3 ans sont moins souvent gardés à titre principal par leurs parents (-9 points) [graphique 2]. Cela se traduit par un recours plus fréquent aux services d'accueil d'une assistante maternelle (+6 points entre 2002 et 2013, hausse pour l'essentiel constatée entre 2002 et 2007) ou d'un EAJE (+4 points). Les évolutions sont similaires pour les enfants dont au moins un parent ne travaille pas à temps complet (graphique 3).

D'une part, l'offre de places d'accueil pour les moins de 3 ans a significativement progressé. Au cours de la décennie 2002-2012, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a augmenté de 3,5 %, tandis que le nombre de places disponibles auprès des assistantes maternelles agréées est passé de 654 000 à 944 000 en France métropolitaine. Quant à l'offre de places dans les EAJE, elle a évolué de 299 000 places à 387 000 durant cette période (Borderies, 2014).

D'autre part, le recours à ces modes d'accueil extérieurs à la famille a connu une forte hausse entre 2002 et 2007, avec la mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) en 2004 et du crédit d'impôt pour frais de garde en 2005 et 2006.

Cette progression du recours aux modes de garde formels accompagne un accès croissant des mères à l'emploi : le taux d'emploi des mères d'au moins un enfant de moins de 3 ans est ainsi passé de 55,4 % en 2003 à 58,9 % en 2013 d'après les enquêtes Emploi de l'INSEE. Si l'activité des parents était restée inchangée durant cette période, la part des enfants gardés principalement par leurs parents aurait diminué de seulement 3 points entre 2002 et 2013. Lorsque les parents travaillent tous les deux à temps complet, le recours à titre principal à un mode de garde extérieur à la famille s'est peu modifié au cours des dix dernières années. En 2013 comme en 2002, les enfants sont 27 % à être gardés à titre principal par leurs parents.

Les modes de garde varient selon le niveau de vie des parents

Les modes d'accueil utilisés dépendent aussi de la catégorie socioprofessionnelle et du niveau de vie des parents, lui-même lié à l'activité de ces derniers. Garder ses enfants est plus fréquent dans les familles les plus modestes, où l'arbitrage financier entre revenu d'activité et coût de la garde peut jouer en faveur d'un arrêt d'activité. Ainsi, 88 % des enfants de moins de 3 ans appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes sont gardés à titre principal par leurs parents (tableau 2). Toutefois, même dans les familles les plus aisées, garder ses enfants en semaine est une situation relativement courante : 29 % des enfants de moins de 3 ans appartenant aux familles relevant du dernier quintile de niveau de vie passent la majeure partie de la semaine avec leurs parents.

Le mode d'accueil extraparental varie fortement selon le niveau de vie. Une fois toutes les aides déduites, le reste à charge des parents peut être plus élevé pour un recours à une assistante maternelle que pour un EAJE : il dépend de la durée d'accueil et du salaire horaire de l'assistante maternelle (Haut Conseil de la famille, 2014). L'emploi d'une assistante maternelle nécessite, en outre, d'avancer des sommes plus importantes avant de recevoir les allocations et de bénéficier des réductions d'impôt. Dans les familles aisées, les enfants dont les parents n'assurent pas la garde sont majoritairement confiés à une assistante maternelle. En bas de l'échelle des revenus (premier et deuxième quintiles de niveau de vie), c'est l'inverse : les enfants non gardés à titre principal par leurs

parents sont plus souvent confiés à un EAJE qu'à une assistante maternelle. Les ménages les plus aisés et les cadres et professions intellectuelles supérieures se distinguent par un recours plus élevé aux gardes à domicile. Onéreuse, cette dernière solution permet de couvrir des horaires d'accueil plus importants (41 heures en moyenne contre 37 heures pour les assistantes maternelles) et se concentre surtout dans l'agglomération parisienne.

Les pères passent peu de temps seuls avec leurs jeunes enfants

Les enfants de moins de 3 ans passent en moyenne 34 heures avec leurs parents au cours de la semaine, du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures. Quand les parents vivent en couple, plus de la moitié du temps passé avec les parents pendant ces créneaux horaires l'est en réalité avec la mère (ou belle-mère) seule et plus du tiers avec les deux parents. La part du temps passé uniquement avec le père (ou beau-père) est en moyenne de 12 %. Cela dépend bien sûr de l'activité du père et de la mère : quand la mère ne travaille pas, la part du temps passé seul avec le père n'est que de 2 %, que celui-ci travaille ou non. À l'inverse, pour les enfants dont la mère travaille et dont le père ne travaille pas (5 % des enfants de moins de 3 ans), la part du temps passé avec le père est plus importante. Toutefois, elle ne s'élève qu'à 30 % en moyenne. Dans les couples où les

TABLEAU 2

Répartition des enfants de moins de trois ans selon le mode de garde principal en semaine

En %

	Parents	Grands-parents ou autres membres de la famille	Assistante maternelle agréée	EAJE	École	Garde à domicile	Autres modes de garde (1)	Ensemble	Part dans la population des enfants de moins de 3 ans
Situation professionnelle des parents									
Activité									
Au moins un parent inactif ou au chômage	86	1	5	7	2	0	0	**100**	**49**
Un parent à temps partiel (inférieur à 50 %) (2)	77	0	5	12	5	0	0	**100**	**5**
Un parent à temps partiel (supérieur à 50 %) (3)	42	4	33	17	3	1	0	**100**	**15**
Les deux parents travaillent à temps complet (4)	27	6	38	21	4	2	1	**100**	**31**
Catégorie socioprofessionnelle de la mère (si active occupée)									
Agricultrices, artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise (5)	61	6	16	10	7	1	0	**100**	**2**
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15	3	38	30	4	7	2	**100**	**10**
Professions intermédiaires	36	4	36	19	3	1	1	**100**	**18**
Employées ou ouvrières qualifiées	39	6	32	18	5	0	1	**100**	**15**
Employées ou ouvrières non qualifiées	58	5	22	11	3	0	1	**100**	**10**
Situation familiale et résidentielle									
Type de ménage									
Couple	60	3	21	13	3	1	1	**100**	**88**
Parent isolé	66	4	10	15	4	0	1	**100**	**12**
Taille de la fratrie									
Ménage avec un enfant	50	5	24	18	2	1	0	**100**	**37**
Ménage avec deux enfants	61	2	21	11	4	1	1	**100**	**39**
Ménage avec trois enfants ou plus	76	2	10	9	2	1	1	**100**	**25**
Niveau de vie du ménage (6)									
Premier quintile	88	1	3	5	1	0	1	**100**	**20**
Deuxième quintile	78	2	7	10	3	0	1	**100**	**20**
Troisième quintile	63	4	18	12	2	0	0	**100**	**20**
Quatrième quintile	43	3	34	15	4	0	0	**100**	**20**
Cinquième quintile	29	3	37	22	4	5	1	**100**	**20**
Taille de l'unité urbaine									
Commune rurale	59	4	28	7	2	0	0	**100**	**23**
Unité urbaine de moins de 49 999 habitants	64	3	22	7	3	0	0	**100**	**22**
Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants	70	1	13	13	3	0	1	**100**	**12**
Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	63	3	16	14	2	0	1	**100**	**25**
Agglomération parisienne	50	3	13	24	4	5	1	**100**	**19**

(1) Assistante maternelle non agréée, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

(2) Si en couple, l'autre membre travaille soit à 50 % ou moins, soit à plus de 50 %, soit à temps complet.

(3) Si en couple, l'autre membre travaille à plus de 50 % ou à temps complet.

(4) Cette catégorie comprend les familles monoparentales dont le parent travaille à temps complet.

(5) L'effectif de cette catégorie étant faible, une certaine prudence s'impose à la lecture des résultats.

(6) Le niveau de vie correspond au revenu mensuel net moyen avant impôts du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Pour un ménage donné, le nombre d'unités de consommation est calculé en attribuant la valeur de 1 au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Note • Le mode de garde principal en semaine est calculé du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures.

Lecture • Parmi les enfants âgés de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent à temps complet, soit 31 % des enfants de moins de 3 ans, 38 % sont principalement gardés par une assistante maternelle agréée au cours de la semaine.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

GRAPHIQUE 3

Évolution du mode de garde principal des enfants de moins de 3 ans dont au moins un parent ne travaille pas à temps complet, en semaine de 8 heures à 19 heures entre 2002 et 2013

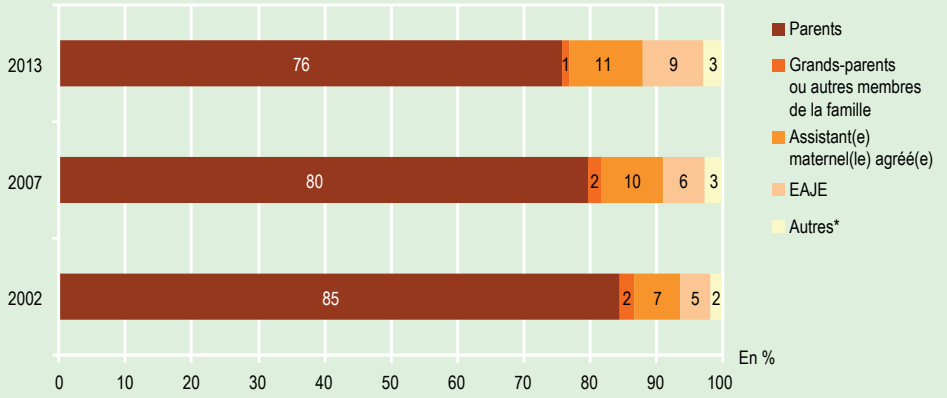

EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant.
(*) Garde à domicile, école, assistante maternelle non agréée, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.
Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans dont au moins un parent ne travaille pas à temps complet.
Sources • Enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2002, 2007 et 2013.

deux parents travaillent, on peut aussi noter quelques différences selon la catégorie socioprofessionnelle du père, en lien avec son temps de travail : les pères agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et, dans une moindre mesure, les cadres passent proportionnellement moins de temps que les autres avec leur enfant, qu'ils soient seuls ou avec la mère. Entre 2002 et 2013, pour les jeunes enfants dont les parents sont en couple, la part moyenne du temps passé seul en journée et en semaine avec le père augmente (+3 points), tandis que la part passée avec la mère seule diminue (-9 points). Ce phénomène est surtout lié à l'augmentation de l'activité des femmes, mais pourrait aussi refléter une modification des comportements, l'implication des pères auprès de leurs enfants étant plus valorisée que par le passé (Champagne, Pailhé, Solaz, 2014).

Les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes à cesser ou à réduire leur activité à la suite d'une naissance (Govillot, 2013), ce qui peut avoir des conséquences sur leur parcours professionnel, voire leurs droits à retraite. À la fin 2013, 10 % des parents d'enfants de moins de 3 ans déclarent bénéficier d'un complément de libre choix d'activité (CLCA) de la PAJE, prestation versée à taux plein quand le parent ne travaille pas ou à taux réduit quand le parent travaille à temps partiel : dans 95% des cas, il s'agit des mères.

Un enfant sur cinq de moins de 3 ans est confié à ses grands-parents au moins une fois par semaine

L'accueil des jeunes enfants par leurs grands-parents dépend de la distance qui les sépare et de l'activité des parents. En moyenne, un enfant sur cinq de moins de 3 ans est confié à ses grands-parents à un moment de la semaine, du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures. Plus d'un enfant sur quatre de moins de 3 ans est gardé au moins une fois dans la semaine par ses grands-parents quand ils habitent à moins de trente minutes, contre un sur dix s'ils sont plus éloignés. Le recours aux grands-parents est plus important dans les communes rurales et les petites agglomérations que dans les villes de plus de 200 000 habitants.

Les grands-parents sont toutefois plus souvent sollicités par les parents pour un dépannage, pendant les week-ends ou les vacances que pour un recours régulier[4], et à plus forte raison à titre principal en semaine. Au total, seuls 3 % des enfants sont gardés à ce titre par leurs grands-parents. Les enfants passent alors en moyenne près de 38 heures avec eux, soit autant que le temps d'accueil moyen chez une assistante maternelle ou en EAJE. Depuis 2007, l'accueil à titre principal chez les grands-parents baisse légèrement, notamment lorsque les parents sont actifs et que leurs revenus leur permettent de recourir à un mode de garde payant.

L'accueil en EAJE est plus répandu en ville

Les modes d'accueil des jeunes enfants présentent des spécificités régionales et territoriales (Acs, 2013). Le recours aux différents modes de garde reflète en partie l'offre d'accueil disponible. Les équipements d'accueil collectif nécessitent des investissements plus accessibles aux communes urbaines qu'aux communes rurales ; ces dernières proposent davantage de places d'accueil chez les assistantes maternelles (Borderies, 2014).

Ainsi, les familles qui vivent dans une commune rurale emploient plus souvent une assistante maternelle agréée comme mode de garde principal (28 % des enfants) que les autres familles. Quant à la part des enfants gardés principalement en EAJE, elle augmente avec la taille de la commune ; elle atteint 24 % en agglomération parisienne. Les parents, plus souvent cadres et à niveau de vie élevé qu'ailleurs, y gardent également moins souvent leur enfant de moins de 3 ans à titre principal que dans les autres communes (petites ou grandes) : la moitié des enfants de l'agglomération parisienne passent la majeure partie de la semaine avec leurs parents, contre 61 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (tableau 2).

Les enfants de famille monoparentale sont de moins en moins souvent gardés par leur mère

En 2013, 12 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec un seul de leurs parents (leur mère dans 96 % des cas), sans conjoint. Ces enfants sont plus souvent que les autres gardés à titre principal par leur parent : c'est le cas de 66 % des enfants de parent isolé, contre 60 % des enfants dont les parents vivent en couple (ta-

4. D'après les parents, quand les grands-parents assurent (même occasionnellement) la garde de l'enfant, ce n'est que dans le cadre d'une organisation régulière (un mercredi sur deux par exemple), dans environ 20 % des cas.

bleau 2). Les parents isolés exercent en effet moins souvent un emploi : 57 % d'entre eux sont inactifs ou au chômage, contre 23 % des autres parents d'enfants de moins de 3 ans (et 34 % des mères vivant en couple). Vivant plus souvent que les autres en milieu urbain et dans des familles modestes, les enfants des familles monoparentales qui ne sont pas gardés principalement par leur parent fréquentent davantage les EAJE que les assistantes maternelles.

Entre 2002 et 2013, la part des enfants de famille monoparentale gardés la majeure partie du temps par leur parent a baissé de 10 points ; elle aurait diminué de 4 points si leur activité professionnelle n'avait pas changé durant la période. La part des enfants de famille monoparentale accueillis à titre principal ou secondaire dans un EAJE a, quant à elle, augmenté de 5 points entre 2002 et 2013.

Les enfants ayant un frère ou une sœur sont aussi plus souvent gardés à titre principal par leurs parents : c'est le cas pour six enfants sur dix de moins de 3 ans ayant un frère ou une sœur et trois quarts de ceux ayant deux frères ou sœurs, contre la moitié des enfants uniques (tableau 2). Les parents de plusieurs enfants, et en particulier les mères, ont en effet moins souvent une activité professionnelle, notamment à temps complet. À l'issue du congé maternité, les parents qui ne travaillent pas ou exercent une activité à temps partiel peuvent recevoir, sous condition d'activité passée, le CLCA. Or, pour le premier enfant, l'aide est versée pendant six mois maximum. À partir du deuxième enfant, elle est versée jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant. Parmi les ménages avec un enfant de moins de 3 ans, 51 % des ménages dont l'enfant est unique comptent un parent sans emploi ou travaillant à temps partiel, contre 73 % de ceux avec deux enfants et 86 % de ceux avec trois enfants ou plus.

Le mercredi, 70 % des enfants de 3 à 5 ans restent avec leurs parents

Au moment de l'enquête, à la fin 2013, les enfants de 3 à moins de 6 ans sont presque tous scolarisés, mais le mercredi est encore un jour sans classe pour la plupart des écoliers[5] : 70 % des enfants passent la plus grande partie de la journée avec leurs parents (graphique 4) et 10 % sont confiés aux grands-parents ou à un autre membre de la famille. 4 % des enfants de 3 à moins de 6 ans sont accueillis chez une assistante maternelle agréée. Mais le mercredi est aussi le jour des activités culturelles ou sportives : 8 % des enfants vont dans un centre de loisirs la majeure partie de la journée ou une dans autre structure pour pratiquer des activités extrascolaires.

48 % des enfants de 3 à 5 ans dont les deux parents (ou le parent isolé) travaillent à temps plein restent la plus grande partie du mercredi avec leurs parents. Parmi ces enfants, la moitié a au moins un parent qui n'a pas travaillé du tout le mercredi de la semaine de référence[6]. Quand ce n'est pas le cas, les parents ont pu se libérer une demi-journée : six enfants sur dix ont alors un parent qui, ponctuellement, ne travaille pas le mercredi matin ou après-midi. Quand ils ne sont pas gardés par leurs parents le mercredi, les enfants de 3 à 5 ans dont les deux parents travaillent à temps complet passent la majeure partie de la journée avec leurs grands-parents (18 % des enfants) ou pratiquent des activités sportives ou culturelles (14 % des enfants).

Dans l'agglomération parisienne, les enfants de 3 à 5 ans sont moins souvent gardés principalement par leurs parents le mercredi (59 % des cas) et sont plus nombreux qu'ailleurs à fréquenter les centres de loisirs ou, depuis la rentrée 2013, l'école (8 %). Dès la rentrée 2013, Paris a en effet engagé la réforme des rythmes scolaires qui s'est généralisée à l'ensemble du territoire à la rentrée 2014 (*cf.* note 5).

Comme pour les enfants de moins de 3 ans, les modes d'accueil des 3-5 ans diffèrent selon les milieux sociaux, mais les écarts sont moins prononcés. La prépondérance de la prise en charge parentale reste plus marquée dans les familles modestes que dans les autres familles, mais elle

GRAPHIQUE 4

Répartition des enfants de 3 à moins de 6 ans selon le mode de garde principal le mercredi entre 8 heures et 19 heures

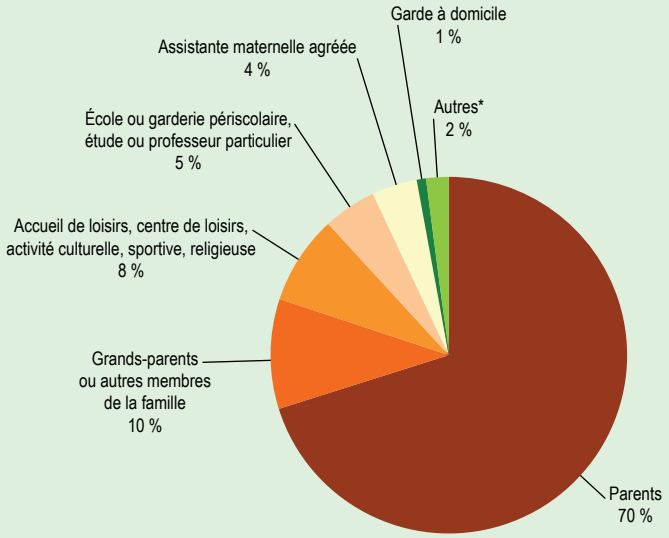

(*) Établissement d'accueil du jeune enfant, jardin d'enfants, assistante maternelle non agréée, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, établissement spécialisé ou enfant laissé seul.

Champ • France métropolitaine, enfants de 3 à moins de 6 ans.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

5. Une réforme des rythmes scolaires a été engagée en septembre 2013 dans 4 000 communes – dont Paris – et a été généralisée auprès de l'ensemble des écoles à la rentrée 2014. Elle vise à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine et à une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire. Elle établit notamment une scolarité le mercredi matin et allège la journée de classe tout en assurant une prise en charge des élèves jusqu'à 16 h 30 au moins les autres jours de la semaine.

6. En général, les parents ont pu organiser leur temps de travail pour être disponibles le mercredi : un parent sur deux n'ayant pas travaillé le mercredi de la semaine de référence ne travaille jamais le mercredi, et seuls deux sur dix travaillent systématiquement le mercredi toute la journée.

s'observe aussi dans les familles les plus aisées : dans le dernier quintile de niveau de vie, six enfants sur dix sont surtout gardés par leurs parents, contre sept sur dix dans l'ensemble des familles.

Avant et après la classe, les 3-5 ans passent la majeure partie du temps avec leurs parents

Les soirs de semaine (hors mercredi) entre 16 heures 30 et 19 heures, 81 % des enfants de 3 à moins de 6 ans passent la majeure partie de leur temps avec leurs parents (graphique 5). Viennent ensuite la garderie périscolaire (8 %), l'accueil par les grands-parents (3 %) ou par une assistante maternelle (3 %). L'accueil chez une assistante maternelle agréée est plus fréquent quand l'enfant a déjà un petit frère ou une petite sœur gardé(e) par cette personne au cours de la semaine. Parmi les 3 % d'enfants de 3 à 5 ans qui sont accueillis chez une assistante maternelle les soirs entre 16 heures 30 et 19 heures, 20 % ont un frère ou une sœur de moins de 3 ans gardé(e) à titre principal par une assistante maternelle, alors que ce n'est le cas que de 5 % des enfants de 3 à 5 ans qui ont un autre mode de garde après l'école.

Le matin à 8 heures, ce sont aussi les parents qui s'occupent le plus souvent des enfants les jours de semaine (hors mercredi). 84 % des enfants de 3 à 5 ans sont avec leurs parents, 5 % à la garderie périscolaire, 4 % sont déjà à l'école, 3 % avec leurs grands-parents et 3 % en EAJE ou chez une assistante maternelle.

GRAPHIQUE 5

Répartition des enfants de 3 à moins de 6 ans selon le mode de garde principal en semaine entre 16 heures 30 et 19 heures (hors mercredi)

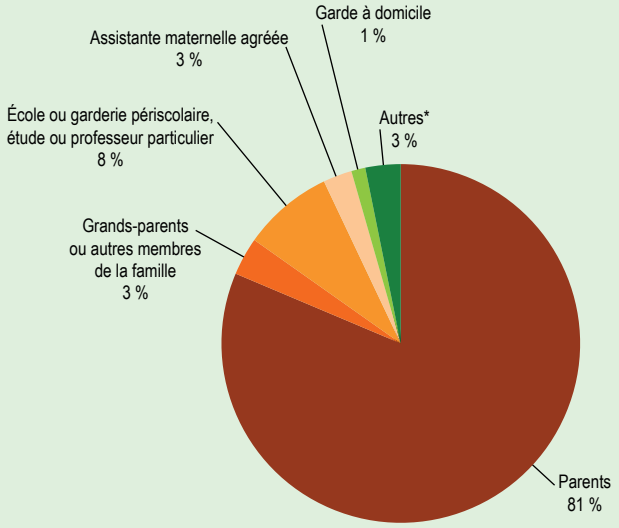

(*) Établissement d'accueil du jeune enfant, accueil de loisirs, centre de loisirs, activité culturelle, sportive ou religieuse, jardin d'enfants, assistante maternelle non agréée, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, établissement spécialisé ou enfant laissé seul.

Champ • France métropolitaine, enfants de 3 à moins de 6 ans.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

Pour en savoir plus

- Acs M., 2013, « Les spécificités régionales des modes de garde déclarés des enfants de moins de 3 ans », DREES, *Études et Résultats,* n°839, avril.
- Ananian S., Robert-Bobée I., 2009, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », DREES, *Études et Résultats,* n°678, février.
- Borderies F., 2014, « L'offre d'accueil des enfants de moins de trois ans en 2012 », DREES, *Études et Résultats,* n°892, septembre.
- Champagne C., Pailhé A., Solaz A., 2014, « 25 ans de participation des hommes et des femmes au travail domestique : quels facteurs d'évolutions ? », INED, Document de travail, n°203.
- Govillot S., 2013, « Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux », *Insee Première,* n°1454, juin.
- Haut Conseil de la famille, 2014, « L'opportunité et les contours d'un éventuel reprofilage des aides à l'accueil des jeunes enfants », note et avis, avril.
- Legendre E., 2011, « Les enfants scolarisés à 2 ans vont à l'école surtout le matin et rarement l'après-midi », DREES, *Études et Résultats,* n° 779, octobre.
- Observatoire de la petite enfance, 2013, *L'accueil du jeune enfant 2012,* données statistiques.
- Piot F., 2013, « Travailler pour des particuliers : essor des métiers de la garde d'enfants », *Insee Première,* n°1472, novembre.
- Sautory O., 2011, « Travailler et garder son enfant en bas âge », DREES, *Études et Résultats,* n° 749, février.

Directeur de la publication : Franck von Lennep
Responsable d'édition : Carmela Riposa
Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger, Laurence Grivet
Maquettiste : Stéphane Jeandet • **Imprimeur :** Imprimerie centrale de Lens
Internet : www.drees.sante.gouv.fr
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr • Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion des publications de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement.
Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à :
DREES - Mission Publications et Diffusion - 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP
ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr